



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

Répondantes communales et Répondants communaux à l'intégration

Cahier des charges

***Madame/Monsieur
Commune***



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

Chères répondantes communales à l'intégration,

Chers répondants communaux à l'intégration,

Dans le canton de Vaud, la politique d'intégration des étrangers est réalisée par de nombreux partenaires différents : les associations, les communes, le canton. Ce dispositif très dynamique fonctionne grâce à l'action de tous les acteurs concernés. Cet engagement en faveur de l'intégration est indispensable à la cohésion de notre canton puisque nous accueillons 20'000 nouveaux arrivants chaque année, de provenances géographiques et culturelles très diverses.

En tant que répondant communal, vous êtes un maillon clé de cette chaîne. L'intégration est un processus complexe car fait de réciprocité : il implique à la fois la volonté des personnes étrangères de s'intégrer et l'ouverture de la société qui les accueille. A l'échelon communal, vous représentez la première porte d'entrée, vous êtes la première image de la société d'accueil. En tant qu'autorité cantonale, il est donc de notre devoir de vous fournir les outils nécessaires à l'accompagnement des personnes et à l'accomplissement de votre travail.

N'oublions pas enfin que l'intégration est une matière vivante. Il est donc important de l'appréhender dans une dynamique de réflexion permanente, de savoir prendre le temps du recul et de l'analyse. Le cahier des charges qui vous a été remis aujourd'hui a pour vocation de vous servir de guide dans la haute mission qui est la vôtre.

Merci pour votre engagement en faveur de la cohésion de notre Canton. Travaillons ensemble pour promouvoir le « Vivre ensemble » !

Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS).



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

Répondant-e communal-e à l'intégration

En tant que **répondant-e communal-e**, vous tenez le rôle de trait d'union entre le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et votre commune.

Conçu avec et pour les répondantes communales et les répondants communaux à l'intégration, ce document se veut être un guide pour vous aider dans votre mission. En plus du cadre légal et des conditions minimales à respecter, vous pourrez vous inspirer de trois axes d'actions dont les activités peuvent être intégrées dans vos pratiques quotidiennes au sein de votre commune.

Votre rôle est essentiel. Merci pour votre engagement !



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

Au niveau légal

Votre travail s'inscrit dans le cadre de la Loi 142.52 sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) du 23 janvier 2007

Chapitre IV Communes

Art. 13 Collaboration

1 Les autorités communales et cantonales collaborent en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

2 Afin de faciliter la collaboration, chaque commune désigne au coordinateur un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Plusieurs communes peuvent s'entendre pour désigner un répondant commun. A défaut de désignation par les communes, le répondant sera le syndic.



Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Service de la population
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

Ce qui est attendu de vous

Bien que les communes vaudoises soient confrontées à des réalités diverses, il est attendu que chaque **répondant-e communal-e** à l'intégration :

- ❖ relaie les informations du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) au sein de l'Administration communale et des communautés étrangères.
- ❖ suive la bonne mise en œuvre de la Circulaire 17/01¹ destinée aux Contrôles des habitants du canton. Il convient notamment de s'assurer, une fois par année, que la brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud » y est bien distribuée dans la langue la plus appropriée², en se rendant aux Contrôles des habitants.
- ❖ participe au moins à un événement par année organisé par le BCI.

¹ La circulaire 17/01 destinée aux Contrôles des habitants du canton « Intégration et primo-information : rôle du Contrôle des habitants en matière d'accueil et d'information aux nouveaux habitants » invite les Contrôles des habitants à remettre à chaque nouvel arrivant le matériel « Bienvenue dans le canton de Vaud », les informer de l'existence des cours de français dans la commune et les informer de l'existence des permanences Info-Conseil-Migration de la Fraternité à Lausanne, Renens, Payerne et Orbe.

² La Brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud » existe en albanais, allemand, anglais, arabe, bosniaque/croate/serbe, espagnol, français, italien, portugais, somalien, tamoul, tigrinya et turc. Elle est gratuite et peut être commandée auprès du BCI.



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

Dans vos activités quotidiennes, concrètement...

Votre action peut se situer à trois niveaux :

1. Informer

- ❖ Informer les organes législatifs et exécutifs communaux sur les outils et les projets existants en matière d'intégration.
- ❖ Sensibiliser les organes législatifs et exécutifs communaux, ainsi que l'Administration communale à la thématique de l'intégration et de la prévention du racisme.
- ❖ Informer la population sur les offres d'intégration et les enjeux liés à l'intégration (par exemple: cours de français).

2. Favoriser les activités de réseau

- ❖ Être la personne-relais entre le BCI, votre commune et les partenaires actifs dans le domaine de l'intégration (autres dicastères, administrations, citoyennes, associations, migrant-e-s).
- ❖ Jouer le rôle de trait d'union entre le BCI et la commune et les Commissions communales suisses-immigrés (CCSI), lorsqu'elles existent.
- ❖ Vous informer de ce qui se passe dans les communes avoisinantes, par exemple, lors d'une réunion entre syndics ou en rencontrant une antenne régionale du BCI, afin qu'elle vous informe, conseille et oriente.
- ❖ Participer aux activités et événements de votre région.



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

3. Soutenir

- ❖ Identifier et faire remonter les besoins, les problèmes et les bonnes pratiques vers le BCI en échangeant avec les antennes régionales du BCI.
- ❖ Accompagner et inciter les citoyen-ne-s, notamment les migrant-e-s, à s'investir et à soutenir leurs initiatives.
- ❖ Favoriser la participation des citoyen-ne-s étrangers-ères aux élections et aux votations.
- ❖ Sensibiliser votre commune à la plus-value d'une politique d'intégration en relayant les informations aux acteurs concernés et en initiant des projets (par exemple: cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants).
- ❖ Soutenir et accompagner la création d'une CCSI.

A vous de jouer !

Merci de votre collaboration !